LOI CARREZ – BOUTIN - ERP

LES PRE REQUIS

Aucun

LE PUBLIC

Personnes en reconversion professionnelles, métiers de l'immobilier et de l'expertise bâtiment, architectes, géomètres, maitres d'œuvres.

DUREE

1 jour soit 7 heures

LE COUT DE LA FORMATION

200 € net de taxes. Formation exonérée de tva dans le cadre de la formation

LES SUPPORTS DE FORMATION

Supports de cours en format papier. Études de cas, grilles d'évaluation, normes selon les modules

LES MOYENS PEDAGOGIQUES ET METHODES D'EVALUATION

Supports de cours illustrés, vidéoprojecteurs, projection de films, logiciel de diagnostic, plateformes techniques, matériel de diagnostiqueur, qcm, études de cas.

LE PROGRAMME

Présentation de la Loi, commentaires. Sanctions, risques pour les vendeurs et l'acheteur

Différentes notions de surface dans le bâtiment :

- SHOB, SHON
- Surface utile, surface habitable, Loi Boutin et superficie
- Quel type de surface retenir

Le matériel de mesurage :

- Présentation de matériel de mesurage initiation à l'utilisation.

Cas pratiques :

- Rappel : calcul des surfaces basiques
- Techniques de calcul pour des cas complexes
- Mise en application : Exercices pratiques corrigés

LES MOYENS D'ENCADREMENT

QCM, Etudes de cas, rédaction de rapports, manipulation du matériel, entraînements aux certifications.

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Comprendre la loi carrez et ses répercussions sue la vente d'un bien immobilier.
- Comprendre les différentes notions de surfaces dans le bâtiment.
- Connaître le matériel de mesure existant.
- Apprendre à mesurer des surfaces sur le terrain.
- Apprendre à rédiger un rapport de mesurage.

TYPE DE VALIDATION

Attestation de formation.

LE PLANNING

Voir planning

LE LIEU DE LA FORMATION

CNFP – Tour Essor – 20ème étage – 14/16 rue Scandicci – 93500 PANTIN

VOS CONTACTS PRIVILEGIES

Mr Nicolas PERRET – 01 56 80 12 03 – nicolasperret@cnfpformations.fr